

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture et de  
l'alimentation

## **AVIS RELATIF A L'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION DES ACTEURS CONCERNES PAR LA DEMANDE D'EXTENSION DES CONTRIBUTIONS FINANÇANT DES ACTIONS CONDUITES PAR LE CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DES VINS D'APPELLATION D'ORIGINE CONTRÔLÉE ET D'INDICATION GÉOGRAPHIQUE PROTÉGÉE DU ROUSSILLON (CIVR)**

Le Conseil Interprofessionnel des Vins d'appellation d'origine contrôlée et d'indication géographique protégée du Roussillon (CIVR) a demandé une extension de son accord interprofessionnel 2022-2023-2024 relatif aux cotisations interprofessionnelles perçues au profit du Conseil Interprofessionnel des Vins d'appellation d'origine contrôlée et d'indication géographique protégée du Roussillon (CIVR) pour les campagnes 2022, 2023 et 2024.

En application de l'article 165 du règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles, une consultation est ouverte pour une durée de 3 semaines à compter de la publication au bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation du présent avis.

Cette consultation ne préjuge pas de l'extension de l'accord interprofessionnel en question.

Les actions et les cotisations les finançant prévues dans l'accord interprofessionnel figurent dans l'annexe et sont consultables pendant 3 semaines.

Dans ce délai, les observations des acteurs concernés peuvent être adressées :

– soit par voie électronique à l'adresse suivante : [consultationcvo-boissons-alcoolisees@agriculture.gouv.fr](mailto:consultationcvo-boissons-alcoolisees@agriculture.gouv.fr) en indiquant en objet du message « CIVR- cotisations 2022-2023-2024 » ;

– soit par écrit à l'adresse suivante : *Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises, Service du développement des filières et de l'emploi, Sous-direction des filières agroalimentaires, Bureau du vin et des autres boissons, 3 rue Barbet de Jouy, 75349 Paris cedex 07 SP.*

ORGANISATION INTERPROFESSIONNELLE			
Période	2022	2023	2024
<b>I. - Objet et description des actions prévisionnelles financées par les cotisations interprofessionnelles (conformément à la liste d'actions déclinées à l'article 164 (4) du règlement n° 1308/2013) :</b>	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés €		
a) Connaissance de la production et des marchés Objet et description de la ou les action (s) :	106 738	106 738	106 738
b) Règles de production plus strictes que les dispositions édictées par les réglementations de l'Union ou les réglementations nationales ; Objet et description de la ou les action (s) : <b>Suivi Aval Qualité des produits</b>	10 000	10 000	10 000
c) Elaboration de contrats types compatibles avec la réglementation de l'Union ;(Avec a) Objet et description de la ou les action(s) :			
d) Commercialisation ; Objet et description de la ou les action(s) :			
e) Protection de l'environnement ; Objet et description de la ou les action (s) :			
f) Actions de promotion et de mise en valeur de la production ; Objet et description de la ou les action(s) : <b>Actions de communication locales, nationales, internationales</b>	2 457 207	2 457 207	2 457 207
g) Mesures de protection de l'agriculture biologique et des appellations d'origine, labels de qualité et indications géographiques ; Objet et description de la ou les action(s) :			
h) recherche visant à valoriser les produits, notamment par de nouvelles utilisations ne mettant pas en danger la santé publique ; Objet et description de la ou les action(s) :			
i) Etudes visant à améliorer la qualité des produits ; Objet et description de la ou les action(s) : <b>Programmes techniques Interprofessionnels, confiés à la Station de Tresserre "Vinopole Roussillon"</b>	70 000	70 000	70 000
j) Recherche, en particulier, de méthodes culturales permettant la limitation de l'usage des produits phytosanitaires ou vétérinaires et assurant la préservation des sols et la préservation ou l'amélioration de l'environnement ; Objet et description de la ou les action(s) :			
k) Définition de qualités minimales et définition de normes minimales en matière de conditionnement et d'emballage ; Objet et description de la ou les action(s) :			
l) Utilisation de semences certifiées et contrôle de qualité des produits ; Objet et description de la ou les action(s) :			
m) Santé animale, de santé végétale ou de sécurité sanitaire des aliments ; Objet et description de la ou les action(s) :			
n) Gestion des sous-produits. Objet et description de la ou les action(s) :			
<b>Totaux</b>	<b>2 643 945</b>	<b>2 643 945</b>	<b>2 643 945</b>
<b>II. - Modalités de financement par les contributions des acteurs concernés</b>	<b>1 950 000</b>	<b>1 950 000</b>	<b>1 950 000</b>
	Subventions	921 889	921 889
	Vente Matériel PLV	15 000	15 000
		334 075	334 075

## (1) taux de CVO par Indication Géographique 2019-2020-2021

VINS SECS			
<b>Appellation d'Origine Protégée (AOP)</b>			
Collioure	3,82	3,82	3,82
Côtes du Roussillon	4,5	4,5	4,5
Côtes du Roussillon Les Aspres	4,5	4,5	4,5
Côtes du Roussillon Villages	5	5	5
Côtes du Roussillon Villages Caramany	5,5	5,5	5,5
Côtes du Roussillon Villages Latour de France	5,5	5,5	5,5
Côtes du Roussillon Villages Les Aspres	5,5	5,5	5,5
Côtes du Roussillon Villages Lesquerde	5,5	5,5	5,5
Côtes du Roussillon Villages Tautavel	5,5	5,5	5,5
Maury sec	5,5	5,5	5,5
<b>Indication Géographique Protégée (IGP)</b>			
Côtes Catalanes	2	2	2
Côte Vermeille	0,76	0,76	0,76
<b>VINS DOUX NATURELS</b>			
<b>Appellation d'Origine Protégée (AOP)</b>			
Banyuls et Banyuls Grand Cru	3,82	3,82	3,82
Grand Roussillon	2,9	2,9	2,9
Maury	7	7	7
Muscat de Rivesaltes	7	7	7
Rivesaltes	7	7	7

Signature du Président

**C. I. V. R.**  
 Conseil Interprofessionnel des Vins du Roussillon  
 19 Av. de Grande-Bretagne  
 66000 PERPIGNAN  
 Tél. 04 68 51 21 22 - Fax 04 68 34 88 88